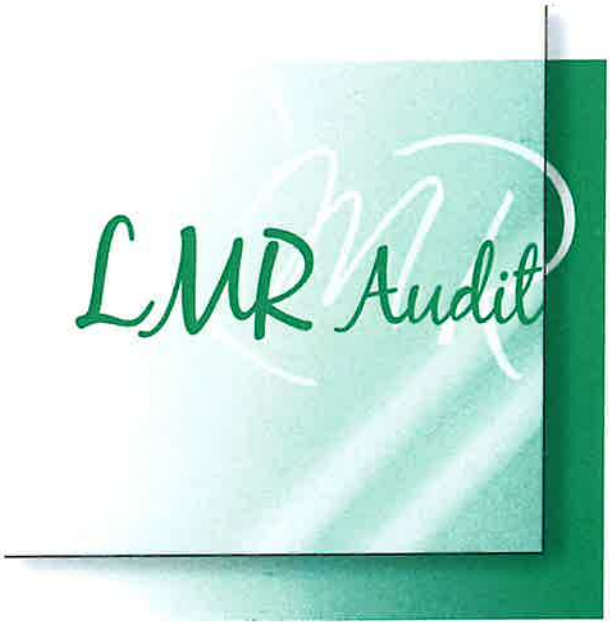

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR L'EVALUATION DES BIENS APPORTES

ET SUR LES AVANTAGES PARTICULIERS

AB INVESTISSEMENTS

12 La Corauderie

La Chapelle Basse Mer

44450 DIVATTE SUR LOIRE

LMR Audit
Société de Commissariat aux Comptes
Sarl au Capital de 8000 €
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
RCS Nantes 481 388 676

Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
CS 33815 - 44338 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 73 77 71
Fax 02 40 95 79 00
ace-sas@ace-sas.fr

Au futur associé de la société **AB INVESTISSEMENTS**,

Par application des articles L.227-1 et L.225-8 du Code de Commerce, vous nous avez désignés en tant que Commissaire aux Apports avec la mission d'apprécier la valeur des apports en nature à réaliser par vos soins à la **SAS AB INVESTISSEMENTS** et dire s'il existe des avantages particuliers.

Les apports envisagés sont décrits dans les statuts constitutifs. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés le cas échéant.

Conformément à l'article L.225-8 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous informons qu'à aucun moment au cours de notre mandat nous ne sommes entrés dans le champ d'application des dispositions relatives aux incompatibilités, interdictions ou déchéances susceptibles d'empêcher l'exercice de nos fonctions de commissaire aux apports.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

I-1 Contexte

Le présent apport de titres sociaux s'inscrit dans le cadre de la constitution du capital social de la **SAS AB INVESTISSEMENTS** société qui deviendra associée de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44.**
Monsieur **Arnaud BOUYER**, APPORTEUR est actuellement associé à hauteur de 100 % dans la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44**.

L'apporteur a décidé de procéder à un apport de la totalité des titres lui appartenant au sein de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44**, au profit de la **SAS AB INVESTISSEMENTS**.

I-2 Présentation de la société et des parties en présence

Monsieur Arnaud BOUYER
Né le 25/12/1985 à NANTES (44)
De nationalité Française
Demeurant 12 La Corauderie – La Chapelle Basse Mer
DIVATTE SUR LOIRE (44450)

Divorcé en premières noces de Madame Elodie CUTULLIC, non remarié depuis.

Ci-après désigné "l'Apporteur",
De première part,

ET

La société AB INVESTISSEMENTS
SAS en formation au capital de 86 000 €
Siège social : 12 La Corauderie – La Chapelle Basse Mer
DIVATTE SUR LOIRE (44450),
Représenté par Monsieur Arnaud BOUYER, son associé fondateur

Ci-après désignée le "Bénéficiaire" ou la "Société",
D'autre part,

I-3 Description de l'opération

I-3-1 Caractéristiques essentielles de l'apport :

L'apporteur apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société **AB INVESTISSEMENTS :**

- la pleine propriété de Neuf cent quatre vingts (980) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société **OB TRAVAUX PUBLICS 44** , SARL au capital de 9 800 euros dont le siège social est situé 12 La Corauderie , La Chapelle Basse Mer – DIVATTE SUR LOIRE (44450), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 911 310 456 .

Date d'effet

La société sera propriétaire et aura la jouissance des actions apportées, à compter de l'enregistrement de l'ensemble des formalités au Registre du Commerce et des Sociétés.

Régime fiscal

Cette opération est placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts.

I-3-2 Rémunération des apports

En rémunération des apports en nature des parts sociales de la société **OB TRAVAUX PUBLICS 44**

- Apport en nature de Monsieur **Arnaud BOUYER**..... 86 000 €

Il sera attribué :

à Monsieur Arnaud BOUYER :

- 860 actions de la Société **AB INVESTISSEMENTS,** d'une valeur nominale de 100 € chacune, qui seront créées par la SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE.

I-3-3 Avantages particuliers stipulés

Néant

I-4 Présentation des apports

I-4-1 Méthode d'évaluation retenue

La valorisation retenue est confortée par les méthodes d'évaluation relevant d'une approche patrimoniale.

I-4-2 Description des apports

Apport en nature des parts sociales de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44**

Monsieur **Arnaud BOUYER**

- apporte à la Société, sous les garanties ordinaires et de droit, Neuf Cent quatre vingts (980) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44**, Société à responsabilité limitée au capital de 9 800 euros dont le siège social est situé 12 La Corauderie, La Chapelle Basse Mer – DIVATTE SUR LOIRE (44450), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 911 310 456.
- déclare que les parts sociales apportées ne font l'objet d'aucun nantissement ou droit pouvant faire obstacle à l'apport.

La totalité des Neuf Cent Quatre Vingts (**980**) parts sociales de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44** apportée par Monsieur **Arnaud BOUYER** lui appartient pour lui avoir été attribuée :

- En totalité, à la constitution de la Société, le 07 Mars 2022, en numéraire par apport de la somme de 9 800 euros.

II - DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

II-1 Diligences mises en œuvre

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté en :

- la prise de connaissance du contexte général de l'opération et de sa finalité par entretiens auprès des conseils de la société,
- l'analyse des projets d'apports,
- le contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société,
- la revue des documents comptables, financiers et juridiques, utiles à l'accomplissement de notre mission,
- l'analyse de la méthode de valorisation de l'apport,
- la vérification jusqu'à la date du présent rapport de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- L'approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Afin de pouvoir apprécier correctement la valeur des apports, les documents suivants nous ont été communiqués :

- statuts et Kbis de la société **OB TRAVAUX PUBLICS 44**,
- Projet de statuts de la société **AB INVESTISSEMENTS**,
- évaluation de la valeur de la société **OB TRAVAUX PUBLICS 44**,
- Comptes annuels au 31/03/2024 de la société **OB TRAVAUX PUBLICS 44 .**

II-2 Valeur des apports

SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44

Nous avons examiné les comptes annuels de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44** établis à la date du 31 Mars 2024, servant de base au présent rapport ainsi que les éléments postérieurs à la date d'arrêté.

Le chiffre d'affaire et le résultat ont été les suivants :

	Chiffre d'affaires HT	**Résultat**
Bilan au 31/03/2024	567 K€	96 K€

Sur la base de nos entretiens, des différentes approches de valorisation, ainsi que des éléments financiers postérieurs à la clôture de l'exercice, les parts sociales de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44** détenues par **Monsieur Arnaud BOUYER** sont évaluées à 86 000 € portant ainsi la valeur de la part sociale à 87.75 €.

II-3 Rémunération des apports

En rémunération des apports effectués, il sera attribué :

à Monsieur **Arnaud BOUYER**

- 860 actions de la **SAS AB INVESTISSEMENTS** d'une valeur nominale de 100 euros chacune pour l'apport des parts sociales de la **SARL OB TRAVAUX PUBLICS 44**.

II- 4 Appréciation des avantages particuliers

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers en lien avec l'opération susvisée.

III – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports nets retenue, s'élevant à 86 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'il n'existe pas d'avantages particuliers.

Fait à NANTES, le 08/11/2024

Véronique LECOMTE
Pour la SARL L.M.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite auprès de la C.R.C.C. de Rennes
Technoparc de l'Aubinière
3 impasse des Tourmalines
44300 NANTES